

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 23 mai 2022 à 19h30** en la Maison communale, sise à Emptinne.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Communication - Décisions de tutelle - Information**
3. **Finances - Situation de caisse - Information**
4. **Démission d'un Conseiller communal : prise d'acte et acceptation – Madame Anne NIGOT - Décision**
5. **Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du CDLD**
6. **Vérification et validation des pouvoirs d'un Conseiller communal en remplacement du Conseiller communal démissionnaire – Prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire**
7. **Composition des groupes politiques du Conseil communal – modification : Prise d'acte**
8. **Modifications budgétaires 1/2022**
9. **Comptes Enseignement 2021 - Décision**
10. **Fabrique d'église de Mohiville - Compte 2021 - Décision**
11. **Fabrique d'église de Achet - Compte 2021- Prorogation délai - Décision**
12. **Fabrique d'église de Scy - Compte 2021- Prorogation délai - Décision**
13. **Fabrique d'église de Natoye - Compte 2021 - Prorogation délai - Décision**
14. **Aménagement d'un bureau de police de proximité - Rue du Relais 4 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
15. **Fourniture et installation de 4 modules scolaires (2 classes) - école communale de Mohiville - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
16. **PIC 2022/2024 – Choix de l'application de l'exception « In House » et approbation des conditions du marché – Demande de convention d'étude à l'INASEP – Rue du Trou Maroît à Hamois - Décision**
17. **PIC 2022/2024 – Choix de l'application de l'exception « In House » et approbation des conditions du marché – Demande de convention d'étude à l'INASEP – égouttage de la Rue de Miécrot - Décision**
18. **A.S.B.L. « Les Arsouilles » Rue E. Dinot, 21 à 5590 Ciney – Approbation de la convention de subvention 2022 - Décision**

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

19. ASBL Maison du Tourisme Condroz-Famenne – Approbation de la convention de subventionnement – année 2022, durée indéterminée - Décision
20. Acquisition d'un terrain rue de Frisée pour accéder à la Salle la Schallinoise
21. RCA - Désignation du Réviseur d'Entreprise (comptes 2021, 2022, 2023) - Décision
22. Règlement général de Police - "Charte de Bien Vivre Ensemble" - Modifications - Décision
23. Restructuration de l'implantation de l'école de NATOYE (GRETTE - 5624) vers l'implantation principale de NATOYE (5623)- Effet: 29/08/2022 - Décision
24. Commissions communales : Commission Cimetières - remplacement d'un Conseiller démissionnaire - Décision
25. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : BEP Crematorium- remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision
26. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : ASBL Les P'tits Loups MCAE - remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision
27. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : BEP - remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision
28. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : ORES Assets- remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision
29. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : Commission Paritaire Locale (COPALOC) - remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision
30. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l' ALE - remplacement d'un délégué démissionnaire - Décision
31. La Terrienne du Crédit social - Assemblée Générale ordinaire du 10 juin 2022 - Décision
32. Société Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (BEP) - Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2022- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
33. Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (IMIO) - Assemblée Générale Ordinaire du 28/06/2022- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
34. BEP Expansion économique - Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2022- Approbation des points portés à l'ordre du jour – Décision

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

35. BEP Environnement - Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2022- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
36. BEP Crematorium - Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2022- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
37. IDEFIN - Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2022- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
38. INASEP - Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2022- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
39. ORES ASSETS - Assemblée Générale Ordinaire du 16/06/2022- Approbation des points portés à l'ordre du jour - Décision
40. Projet Parc Naturel - Présentation
41. Parc naturel et projet GAL -LEADER - Décision du Collège communal de rationalisation des outils de développement - Information
42. Ligne "Express" Marche-Namur - Information
43. Divers - Information

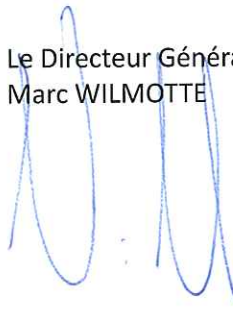
HUIS-CLOS

44. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire – HAMOIS
45. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle – HAMOIS/SCHALTIN
46. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître de CPC citoyenneté (TPNL) - ACHET-MOHIVILLE
47. Congé pour prestations réduites pour convenances personnelles – Code DI 71 - Maître de CPC citoyenneté
48. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle - HAMOIS
49. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Instituteur primaire DASPA - NATOYE -
50. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle - HAMOIS, ACHET/MOHIVILLE, NATOYE, SCHALTIN
51. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître de psychomotricité - NATOYE
52. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle - NATOYE - ACHET/MOHIVILLE (implantation de ACHET
53. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle – NATOYE
54. Ratification de la désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle – ACHET/MOHIVILLE

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

55. **Congés prestations réduites accordés au membre du personnel qui a au moins deux enfants à charge qui n'ont pas dépassé l'âge de 14 ans (CODE DI 47) – institutrice primaire à SCHALTIN**
56. **Décision de mise en disponibilité pour cause de maladie**
57. **Congé pour prestations réduites pour convenances personnelles – Code DI 71 - Institutrice primaire**
58. **Congé pour interruption de carrière réversible AVEC allocation de l'ONEM (code DI 5E)**
59. **Divers - Information**

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE



Par ordonnance

La Bourgmestre - Présidente,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

